

REVUE DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

5^{ème} ANNÉE

JANVIER - AVRIL 1936

N° 1

RÉSUMÉ DES ARTICLES

LA RÉGLEMENTATION BANCAIRE EN EUROPE

par

ANDRÉ KYRKILITSIS

La puissance économique des banques est aujourd'hui énorme. C'est que d'une part elles détiennent la majeure partie de l'épargne sous forme de dépôts, et que d'autre part elles disposent d'un réel pouvoir de créer de la monnaie par suite du développement du chèque. Néanmoins les banques ont été profondément éprouvées par les crises consécutives de l'économie mondiale. Dans plusieurs pays un nombre considérable de banques a dû fermer leurs guichets, et presque partout elles se sont vu obligées de recourir à l'aide de l'État pour conjurer la menace immédiate de la faillite.

De l'aide requise et accordée par l'État naquit son droit et son devoir d'intervenir pour régler législativement l'organisation et la fonction des banques, afin de prévenir dans la mesure du possible les dangers que pourraient encourir celles-ci, en les écartant d'une politique de crédit imprudent. A cet effet l'auteur étudie la législation bancaire moderne.

D'abord il donne une analyse des causes qui imposèrent aux gouvernements cette politique d'intervention, et de l'esprit qui régit la législation bancaire européenne moderne.

La réglementation concernant la fondation des banques, les capitaux et la liquidité, la protection spéciale accordée à certaines ca-

tégories de dépôts, les restrictions imposées à la liberté des placements, sont examinées ensuite.

Enfin sont traitées les dispositions sur le contrôle, gouvernemental ou autre, l'organisation et la surveillance internes, la responsabilité des dirigeants, la publication des bilans et situations, ainsi que les sanctions prévues contre les infractions de la loi.

L'auteur conclue en admettant que la réglementation des banques peut sûrement contribuer à la fonction normale et saine du système bancaire, mais que c'est de la prudence et du talent des chefs que dépend surtout la prospérité des établissements de crédit et de l'épargne.

LA " MONNAIE DIRIGÉE ,, COMME MOYEN DE PRÉVENIR LES CRISES *

par

D^r MICHEL CRIGORIOU

Après avoir examiné la base sur laquelle reposent les systèmes de la direction de la monnaie, leur provenance et les formes qu'ils revêtent, l'auteur passe à l'exposition des résultats déjà obtenus par les interventions sur la monnaie, résultats ayant démenti les espérances que les théoriciens ont basé sur elles. L'échec de ces plans d'intervention est dû, selon l'auteur, à l'impuissance de l'organe directeur d'exercer un contrôle sur les crédits accordés et de déterminer l'orientation de ces crédits dans l'organisme économique.

L'auteur explique ensuite comment, même en supposant comme existant les conditions requises pour le succès d'une politique de stabilisation, cette stabilisation ne serait pas à même, seule, de prévenir les crises. Pour atteindre à ce résultat il faudrait transformer l'ordre économique existant et supprimer l'initiative privée et la concurrence. Or, la direction de la monnaie suppose la direction générale de l'économie et le contrôle des investissements privés au moyen de la substitution du principe du gain à celui de l'intérêt collectif. Puis l'auteur procède à un examen détaillé des divers systèmes de stabilisation du pouvoir d'achat de la monnaie

(*) Extrait d'un livre du même auteur, actuellement sous presse, intitulé : *Le système de l'économie individualiste et son déclin.*

jusqu'ici présentés et une critique de chacun d'eux. Il explique comment tous ces systèmes, basés sur la notion quantitative de la monnaie et sur les projets de l'abolition de l'or, ne pourraient pas s'appliquer aux formes actuelles de l'organisation économique. Certes, il ne faut pas espérer au rétablissement du mécanisme de l'étalon-or d'avant guerre, comme le désirent les pays détenteurs du métal jaune, car les conditions y nécessaires n'existent plus. Mais il ne faut pas non plus se ranger à l'avis de ceux qui croient comme imminente l'abolition de l'or. Ce métal garde encore son immense prestige et le monde n'est pas encore sorti de l'ère du matérialisme monétaire. L'or sera donc maintenu, mais dirigé, suivant un plan d'ensemble groupant les intérêts des économies nationales dans une nouvelle solidarité internationale.

NOMBRES - INDICES OU INDEX ÉCONOMIQUES

par

K. ATHANASSIADÈS

La première partie de cette étude a été parue dans le numéro précédent de la «Revue». Dans cette seconde partie l'auteur procède à une exposition détaillée des divers genres des nombres—indices, à une généralisation du sens des nombres—indices sur la base de la théorie quantitative, ainsi qu'à l'examen de beaucoup d'autres objets ayant rapport la question traitée.

Oliver.
1695

APERÇU CONCERNANT L'ÉTAT DES RECHERCHES
STATISTIQUES EN GRÈCE (*)

Par Angélos Angélopoulos

Cet aperçu n'a pour but que d'orienter les membres de la XXIII^e Session de l'Institut International de Statistique, siégeant à Athènes, sur la situation de la Grèce au point de vue des services statistiques et des travaux entrepris jusqu'à ce jour.

Le niveau de ces recherches se trouve certainement bien au dessous de ceux des autres États ; mais il ne faut oublier que la Grèce ne jouit de sa liberté que depuis à peine cent ans ; et ce n'est qu'environ vers le début du XX^e siècle qu'elle a pu régler son organisation étatique que de nouvelles aventures nationales arrêtaient dans son essor. Le pays n'a donc pu s'adonner dans un calme relatif à sa réorganisation sociale, étatique et économique que depuis une dizaine d'années.

S'il se trouve des lacunes dans le domaine de nos recherches statistiques, les motifs que nous invoquons justifieront toute critique indulgente. Pourtant il ne faudrait pas méconnaître les efforts déployés et les résultats obtenus dans ce but.

*.
* *

Les institutions principales s'occupant des recherches statistiques sont :

- I. Le Service de Statistique Générale de Grèce.
- II. Le Conseil Supérieur Economique.
- III. Le Bureau des Etudes à la Banque de Grèce.

Nous donnons à la suite une description sommaire des recherches et des travaux entrepris par les Institutions ci-dessus.

I. Service de la Statistique de Grèce.

Le Service de la Statistique Générale de Grèce, constitue l'organisme qui concentre tous les matériaux statistiques des diverses administrations de l'État.

Le service de la statistique prépare, étudie les recherches à ordonner, recueille, contrôle et publie toutes les données qui se rapportent à l'état et au mouvement de la Population, à l'agriculture, l'élevage, l'industrie, l'importation et l'exportation, les finances, la justice, l'instruction publique, le travail, le tourisme, les communications et en général, à toutes les branches de l'activité nationale. Ce Service qui doit sa première organisation à l'éminent professeur d'Économie Politique à l'Université d'Athènes, Mr K. V a r v a r e s s o s , a été refondu depuis 1925. En ce qui concerne l'organisation, et les attributions de ce service nous renvoyons à la communication complète exposée au Congrès de Varsovie par Mr J. M i c h a l o p o u l o s , Directeur actuel de ce service depuis la date précitée.

Les publications de la Statistique Générale paraissent mensuellement en dehors de celles éditées suivant les besoins. Parmi les premières figurent 1^o le Bulletin mensuel concernant les statistiques générales, 2^o le Bulletin mensuel du Commerce Spécial avec les pays étrangers, 3^o le Bulletin statistique de prix moyens des principaux produits alimentaires, 4^o le Bulletin du mouvement des titres à la Bourse d'Athènes. 5^o «L'Annuaire Statistique» paraissant depuis 1930, et qui contient dans son sommaire toutes les données des résultats statistiques. La seconde catégorie des publications éditées à intervalles moins réguliers comprend celles qui ont rapport au recensement de la population ainsi qu'aux recherches en général. En outre, toutes ces publications sont rédigées d'une part en français de façon à exposer clairement leur contenu à l'étranger.

De recherches de cette dernière catégorie nous mentionnons «le nombre-indice du coût de la vie» et «l'enquête sur le budget des familles».

Le Nombre-indice du coût de la vie est calculé sur la base de la dépense totale d'une famille-type, suivant cinq catégories distinctes et établi sur les données de la période 1914. Ces dépenses comprennent l'alimentation, le loyer, l'habillement, l'éclairage et chauffage ainsi que les dépenses diverses. Le calcul en est basé sur la moyenne arithmétique pondérée et se rapporte au coût de la vie de 44 villes de l'État.

L'enquête sur le budget des familles a été opérée en 1930 et s'étend sur le budget de 473 familles ouvrières. Cette enquête avait pour but d'établir la base devant servir au nouveau calcul du coût de la vie. Le résultat obtenu se rapporte aux quantités consommées par chaque famille relativement au revenu ouvrier de chacune d'elles. Les données grecques confirment à ce point de vue la loi d'Engels.

Le Service de la Statistique Générale de Grèce malgré les moyens limités dont il dispose, a pu présenter des données nombreuses et exactes pour quiconque désire étudier les conditions de la vie sociale, économique et démographique de l'Etat Hellénique.

II.—Le Conseil Supérieur Economique

Le Conseil Supérieur Economique fut institué en 1932 comme service public. Ses attributions essentielles consistent à émettre des avis sur des questions économiques financières et sociales posées par le Gouvernement. Parallèlement, le Conseil Supérieur Economique procède par ses services à l'élaboration des indices économiques et entreprend des enquêtes de même nature. Les résultats de ses recherches sont publiés dans une série d'éditions spéciales.

A. Indices.

Les indices élaborés et publiés jusqu'à ce jour sont les suivants : Le nombre-indice des prix de gros, l'indice des fluctuations des valeurs mobilières à la Bourse d'Athènes, l'indice de la production industrielle, l'indice de l'utilisation de la main-d'oeuvre et l'indice de l'activité économique de la Grèce.

a) *Le nombre-indice des prix de gros* est basé sur la période 1913-1914. Il comprend 60 articles, classés en 4 catégories (produits agricoles : 20 ; produits industriels et chimiques : 27 ; produits d'élevage : 8 ; combustibles : 5). D'après la provenance des produits deux autres indices plus spéciaux ont été établis : l'indice des produits indigènes (25 articles) et l'indice des produits importés (35 articles).

L'indice est pondéré. Sa pondération a été établie sur la base de la consommation de l'année 1928. D'autre part, un indice non pondéré, calculé suivant la simple moyenne géométrique, a été utilisé. Pour l'établissement de ses indices, les services du Conseil

Supérieur Economique utilisent des données statistiques fournies directement par des producteurs ou des commerçants en gros de la région d'Athènes et du Pirée.

Une nouvelle série de nombre-indice des prix de gros, ayant pour base l'année 1928, a été déjà établie. Cet indice est pondéré et comprend 50 articles classés suivant l'ordre des trois catégories suivantes : Alimentation—matières premières et produits demi-fabriqués—produits finis.

b) *L'indice des fluctuations boursières* comprend les variations de 24 valeurs à revenu variable (actions) et de 18 valeurs à revenu fixe (obligations). Les valeurs utilisées pour l'établissement de cet indice englobent les 82,28% du volume des échanges opérés à la Bourse d'Athènes.

L'indice des valeurs *à revenu variable* comprend six indices spéciaux : 1° l'indice des actions de sociétés bancaires, 2° de sociétés industrielles, 3° de sociétés maritimes, 4° des industries vini-coles, 5° du bâtiment et 6° de l'industrie textile.

L'indice des valeurs *à revenu fixe* comprend trois indices spéciaux : 1° l'indice des emprunts nationaux en drachmes, des emprunts nationaux en or et des emprunts de banques et d'autres entreprises. L'année 1928 est prise comme année de base et sa pondération fut établie en considération du volume des affaires pendant la période 1929 - 1931.

c) *L'indice de la production industrielle* (quantitatif) comprend les 77 % de la valeur de la production industrielle. Il est divisé en onze indices spéciaux correspondant aux branches principales de l'industrie : la métallurgie, les industries mécaniques, du bâtiment, chimiques, textile, d'alimentation, d'habillement, du papier, du tabac, de la tannerie et les industries électriques.

La pondération a été établie sur la base de la valeur des produits fabriqués en 1928.

d) *L'indice de l'utilisation de la main-d'oeuvre* a, de même, pour année de base, l'année 1928 et comprend les industries qui ont été prises en considération pour l'établissement de l'indice de la production industrielle. Il est représentatif du mouvement général de l'emploi de la main-d'oeuvre, et il est particulièrement intéressant attendu que les données statistiques sur le chômage en Grèce, sont incomplètes.

e) *L'indice de l'activité économique* de la Grèce, donne un

aperçu du mouvement économique du pays. La méthode utilisée par *l'Economist* dans l'établissement de «*index of business activity*», a servi de modèle pour l'élaboration de l'indice hellénique. La pondération des indices spéciaux a été établie suivant, approximativement, la contribution de chacun d'eux dans le rythme des affaires économiques. Ainsi le coefficient 30 a été attribué à l'agriculture, le coefficient 21 à l'industrie, le coefficient 20 au commerce (importation) le coefficient 15 à la consommation, et le coefficient 14 aux transports.

B. Enquêtes.

En outre des indices établis, le Conseil Economique Supérieur a entrepris plusieurs enquêtes dont les principales sont : Enquête sur les charges fiscales appliquées aux articles de première nécessité, enquête concernant le niveau des salaires, enquête sur l'industrie textile, enquête sur le chômage des intellectuels, et l'enquête sur la formation des prix à l'intérieur.

a) *L'enquête sur les charges fiscales* appliquées aux articles de première nécessité a pour but de fixer le poids fiscal, en relation avec la valeur de ces articles. Les données ainsi obtenues ont été comparées à celles des autres pays et de cette comparaison on a pu tirer des conclusions intéressantes. Par la même enquête a été fixée la totalité de la fiscalité de la Grèce, pour une période de 5 années, d'après la méthode «par tête» ainsi qu'en relation du revenu national.

b) *L'enquête concernant les salaires* envisage la fixation de leur niveau pendant l'année 1932, période durant laquelle l'abandon de l'étalon or a eu lieu en Grèce, ainsi que pendant l'année 1936. Par cette comparaison on peut juger de l'évolution des salaires nominaux, et des salaires réels ;

Parallèlement la comparaison des profits des entrepreneurs permettra d'apprécier également, si les salaires sont adaptés à la situation économique actuelle. Cette étude se fait par catégories d'ouvriers, par sexe, par âge, et par spécialisation de la main-d'oeuvre. Enfin sont examinées les influences des facteurs ci-dessus, dans la formation du revenu ouvrier. L'enquête est sur le point d'être terminée.

c) *L'enquête sur les industries textiles*, fait partie d'une enquête plus générale, englobant toutes les branches de l'industrie indigène.

Cette recherche sera utilisée pour établir les directives en ce qui concerne la politique industrielle.

d) *L'enquête sur le chômage des intellectuels* se base sur le mouvement des étudiants sortis, pendant la dernière décade, des Écoles Supérieures. Elle examine l'orientation professionnelle des diplômés des différentes écoles, parallèlement à leur origine villageoise ou urbaine.

e) *L'enquête sur la formation des prix* à l'intérieur, étudie l'écart des prix se manifestant entre le lieu de production et le marché de consommation des principaux produits indigènes. Elle découvre les facteurs qui contribuent à la formation des prix et permet de tracer une politique envisageant la baisse des prix des produits de grande consommation. Les résultats seront communiqués à bref délai.

III. Le Bureau des études de la Banque de Grèce.

La Banque de Grèce procède aussi par son service d'Études économiques, à l'examen de la vie économique du pays. Elle élabore et fait paraître mensuellement l'indice du coût de la vie à Athènes, ainsi que celui de l'activité économique et la balance de comptes de la Grèce. En outre, par sa publication mensuelle, elle fournit systématiquement des renseignements statistiques se rapportant aux mouvements économiques et financiers.

L'indice du coût de la vie à Athènes, édité depuis 1922 jusqu'à 1930 se basait sur la période 1914. A partir de 1930 une nouvelle série fut élaborée, se basant sur l'année 1928 (année de stabilisation). L'indice général contient cinq indices spéciaux : alimentation, coefficient 48,9 ; habillement 14,4 ; loyer 20,7 ; éclairage - chauffage 5,8 ; diverses 10,2. Les détails concernant la méthode de calcul du prix des produits de chacun des indices spéciaux, sont relatés au « Bulletin mensuel de la Banque de Grèce » (fascicule du mois d'avril 1930).

L'indice de l'activité économique, présentant le mouvement général de la vie économique se compose de 6 indices spéciaux, dont la participation à l'indice général est la suivante :

Exportation des produits agricoles,	3
Production industrielle,	3
Importation du fer et de machines,	1
Transports par voies ferrées,	1

Mouvement de la navigation, I

Compensation des Banques. I

Ledit indice s'étend sur la période de 1928 jusqu'à ces jours.

Dans le bulletin mensuel No 12 (1934) Annexe, est exposée la méthode employée pour le calcul de cet indice.

La balance des comptes extérieurs de la Grèce est aussi dressée par la Banque de Grèce et communiquée dans le rapport annuel du Gouverneur de la Banque.

*
* *

Les trois institutions, énumérées ci-dessus, s'occupent spécialement des recherches statistiques. Parallèlement à celles-ci, il existe en Grèce d'autres services, qui en dehors de leurs attributions propres, recueillent et élaborent des matériaux statistiques qu'ils publient suivant leurs besoins dans des éditions spéciales.

Nous mentionnons brièvement les principales d'entre elles :

a) *Le Ministère des finances* qui par ses services d'Etudes recueille des données statistiques concernant le rendement des impôts directs et indirects.

b) *Le Ministère de l'intérieur*, par son «service de décentralisation» fournit des données concernant les finances locales.

c) *Le Ministère de la Marine* par son service statistique fait des recherches concernant la marine en général (statistiques des dépenses des unités navales, statistiques biométriques etc.).

d) *Le Sous-Secrétariat du travail* a élaboré dernièrement une recherche du niveau des salaires pour l'année 1935.

e) *Les Bureaux de protection de la culture du tabac*, par leur bulletin mensuel, présentent tout ce qui se rapporte à la culture du tabac, son écoulement, et ses prix ; il est à noter que le tabac représente le plus important produit d'exportation de la Grèce.

f) *La Banque Nationale de Grèce* concentre et publie, par ses bulletins et ses rapports annuels, des matériaux économiques et financiers. L'«Annuaire Économique de la Grèce» publié aux frais de la Banque Nationale, sous la direction de Mr le professeur G. Charitakis, examine chaque année les questions économiques du pays.

g) *La Banque d'Athènes* par son bulletin mensuel, édité en français fournit également des renseignements utiles, spécialement

en ce qui concerne les mouvements bancaires, boursiers et des Sociétés Anonymes.

* * *

Tel est le bref exposé de l'ensemble des moyens dont a pu jusqu'alors disposer la jeune organisation hellénique, pour arriver à établir un système de recherches statistiques, satisfaisant aux nécessités économiques du pays. Nos progrès réalisés, dans un laps de temps très court, nous permettent d'espérer que la Grèce, en appliquant les méthodes pratiqués dans les grands États, pourra conquérir la place que ses efforts lui réservent dans un proche avenir.

RÉSUMÉ DES ARTICLES

CONTRIBUTION A LA THÉORIE DES LOIS DE LA PRODUCTIVITÉ

par

J. PINTOS.

La loi du rendement décroissant appliquée jusqu'ici à l'économie rurale est-elle une loi générale régissant tous les domaines de l'activité économique? Telle est la question qui a été posée en premier lieu par des économistes anglo-saxons. L'auteur essaie d'y répondre et donne à la loi du rendement décroissant une portée générale y comprenant dans le domaine de son application l'activité tant agricole qu'industrielle. En plus il analyse la célèbre loi de la «production en masses» (Gesetz der Massenproduktion) de Bücher et prouve qu'elle aussi constitue une partie seulement d'une même loi générale des rendements proportionnels, qui peut être regardée comme la loi unique de la productivité.

Avec l'unification ainsi faite des lois de la productivité, s'accomplit un grand progrès pour la théorie économique qui est à même dorénavant d'entreprendre des recherches systématiques pour préciser la formule exacte de la dite loi par branche de production, et ses applications pratiques.

LES CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DE L'ENDETTEMENT DE LA GRÈCE

par

A. ANGELOPOULOS

L'objet du travail ci-dessus est l'examen des conséquences financières qui ont été découlées de la contraction des dettes par l'État hellénique depuis sa constitution en État indépendant jusqu'aujourd'hui.

D'abord l'auteur constate le fardeau excessif de ces dettes qui dépasse de beaucoup la dette publique d'autres pays et se met à en examiner les causes.

D'après lui, la charge lourde de la dette publique de la Grèce doit être imputée en premier lieu à ce que l'État hellénique devenu libre s'est vu obligé dès le premier moment à faire recours aux emprunts, notamment aux emprunts extérieurs pour y puiser les moyens nécessaires pour faire face aux multiples besoins qui se sont apparus. Comme ces besoins n'ont pas cessé de se présenter pendant les années suivantes, en raison surtout, des guerres successives qui ont duré jusqu'à 1922 et des nouvelles conditions qui se sont créées par suite du désastre de l'Asie Mineure et de l'affluence des réfugiés, la contraction de nouvelles dettes n'a pas été presque interrompue.

En second lieu le haut degré de l'endettement de la Grèce est, selon l'auteur, la cause des conditions trop onéreuses dans lesquelles les emprunts extérieurs ont été contractés (Émission fort au dessous du pair, bref délai de remboursement, taux d'intérêt élevé).

La conséquence inéluctable de ce fardeau excessif du pays fut l'accroissement de sa charge fiscale. Cette charge et aujourd'hui la double de celle des États Balkaniques et considérablement élevée en comparaison avec le poids fiscal d'autres pays européens.

Ensuite l'auteur envisage la question des faillites successives que l'État hellénique se vit dans la nécessité de faire pendant le centenaire de son existence. Il croit que la cause profonde de ces faillites à l'exception de la dernière, qui est due à des raisons ayant trait à la capacité de transfert du pays, fut d'une part l'affectation du produit de la plupart des emprunts contractés à des buts improductifs, qui n'a pas eu pour effet l'augmentation du revenu national et par là des recettes fiscales. Mais la cause principale, qui a surtout déterminé les faillites de la Grèce fut, selon l'auteur,

le fait que les emprunts extérieurs, notamment ces qui ont été émis au cours du siècle passé, ont été contractés à des conditions extrêmement lourdes.

Enfin l'auteur essaye de répondre à la question si les faillites survenues ont provoqué des préjudices aux créanciers étrangers et si la Grèce en a tiré des avantages. A cette question il répond négativement, en soutenant que les porteurs étrangers ont toujours profité des réglemens qui ont suivi la suspension du service de la dette publique et que la Grèce, au contraire, fut endommagée d'eux, par suite des conditions désavantageuses pour elle, que ceux-ci contenaient.

L'ASSURANCE SOCIALE EN COMPARAISON AVEC L'ASSURANCE PRIVEE

par

SOTIRIS AGAPITIDÈS

L'auteur de l'article, après avoir constaté les caractéristiques communes de ces deux formes d'assurance, soutient que celles-ci diffèrent profondément entr'elles ; c'est pourquoi l'assurance sociale a cessé d'être objet du droit privé d'assurance.

Les points qui séparent les deux formes en question consistent surtout en ce que :

1.— Tandis que l'assurance privée se base sur le principe «individuel», l'assurance sociale, au contraire, a comme fondement le principe «social», étant un des moyens de la politique sociale de l'État moderne et n'ayant pas comme but la réalisation de profits. Son organisation est aux mains de l'État qui souvent charge de cette fonction des Instituts spéciaux de droit public contrôlés par les organes étatiques ; c'est les cas de la loi grecque No 6298 (1934).

2.— L'assurance privée a sa source à un contrat de droit privé ; l'assurance sociale a son origine à la loi qui, le plus souvent, oblige les individus de devenir «assurés».

3.— L'assurance de droit privé couvre d'une part les risques de la fortune et de l'autre les risques de la vie de la classe aisée et de la classe moyenne. Par l'assurance sociale, au contraire, on prend des mesures de prévoyance vis-à-vis des risques de vie des

classes les plus pauvres, c. à. d. des salariés et des membres de leurs familles (assurés indirects).

4.— Tandis que dans l'assurance privée seul l'assuré paye les primes pour les «risques assurés», dans l'assurance sociale, en dehors de l'assuré, l'État ou les patrons ou bien tous les deux contribuent aux dépenses du service d'assurance.

ΤΑΧΥΔΡΟΜΙΚΟΝ ΤΑΜΙΕΥΤΗΡΙΟΝ

ΓΕΝΙΚΗ ΛΟΓΙΣΤΙΚΗ ΚΑΤΑΣΤΑΣΙΣ ΜΗΝΟΣ ΙΟΥΛΙΟΥ 1936

ΕΝΕΡΓΗΤΙΚΟΝ

ΠΑΘΗΤΙΚΟΝ

Ταμείον	Δρ.	1.608.106	Κεφάλαια Καταθετῶν	Δρ.	2.630.446.515
Ἐθνικὴ Τράπεζα	»	284.877.860	Ἀποθεματ. Τακτικόν	»	136.999.710
Ἵψματα Ἐθν. Τραπέζης	»	6.291.930	» ἀποσβέσεων	»	30.106.000
Καταθέσεις ἐπὶ προθεσμ.	»	250.000.000	» ἀσφαλίσεων	»	7.354.831
Χρεώγραφα	»	808.652.639	Τοκοχρεωλύσια	»	11.407.606
Ἀκίνητα	»	20.065.000	Τόκοι πιστωτικοὶ	»	14.087.207
Τ.Τ. Γραφεῖα	»	12.009.126	Τοκομερίδια	»	17.373.800
Κίνησις Κεφαλαίων	»	8.211.340	Κέρδη ἐξ ὁμολογιῶν	»	662.914
Γενικά Ἔξοδα	»	15.025.588	Ταμ. Γραμματοσήμου	»	139.832
Δάν. Νομ. Προσώπων	»	899.674.480	Διάφορα ἔσοδα	»	332.911
» Οἰκοδομικά	»	209.740.857	Ἐκκρεμεῖς Λογαριασμοὶ	»	900.000
» Μικροῖδιοκτητῶν	»	9.053.433	Προσωρινοὶ	»	737.476
» Ὑπαλλήλων Τ.Τ.Τ.	»	149.149.361	Διάφοροι	»	722.239
Καθυστερήσεις Δανείων	»	26.905.474			
Τόκοι Χρεωστικοὶ	»	695.795			
Ἐνεχυροδανειστήριον	»	146.332.055			
Κερματοπυξίδες	»	455.676			
Διάφοροι Χρεῶσαι	»	2.582.420			
		2.851.271.146			2.851.271.146

Ἐν Ἀθῆναις τῇ 3 Σ[ε]βρίου 1936

Ἐπιτελεσθεὶς
Π. Μάτσης

Ἐπιτελεσθεὶς
Γ. Γεωργουδάκης

ΑΝΑΚΕΦΑΛΑΙΩΣΙΣ ΕΡΓΑΣΙΩΝ ΤΟΥ ΤΑΧΥΔΡΟΜΙΚΟΥ ΤΑΜΙΕΥΤΗΡΙΟΥ

(Ἐναρξίς ὑπηρεσίας τῇ 1ῃ Ἀπριλίου 1902 ἐν Κρήτῃ, τῇ 1ῃ Μαΐου 1915 ἐν λοιπῇ Ἑλλάδι)

Ἐκδοθ. βιβλιάρια μέχρι τέλους παρελθ. μηνὸς	564.450	
» » κατὰ τὸν παρόντα μῆνα	6.878	571.328
Ἀποσβεσθ. βιβλιάρια μέχρι τέλους παρελθ. μηνὸς	48.909	
» » κατὰ τὸν παρόντα μῆνα	498	49.407
Βιβλιάρια ἐν κυκλοφορίᾳ εἰς τέλος παρόντος		521.921
Καταθέσεις μέχρι τέλους παρελθόντος μηνὸς	Δρ. 10.543.383.957	
» κατὰ τὸν παρόντα μῆνα	» 163.787.960	
Κεφαλοποιηθέντες τόκοι μέχρι τέλους Δεκ.π.ἔτους	» 426.462.422	11.163.634.340
Ἀποδόσεις μέχρι τέλους παρελθόντος μηνὸς	» 8.341.624.340	
» κατὰ τὸν παρόντα μῆνα	» 178.849.562	
Καταβληθέντες τόκοι λόγῳ ἀποσβέσεως βιβλιαρίων μέχρι τέλους παρελθ. μηνὸς	» 12.713.921	
Καταβληθέντες τόκοι λόγῳ ἀποσβέσεως βιβλιαρίων κατὰ τὸν παρόντα μῆνα	—	8.533.187.824
Πίστωσις Καταθετῶν εἰς τὸ τέλος τοῦ μηνὸς Ἰουλίου, μὴ συμπεριλαμβανομένων τῶν δεδουλευμένων τόκων τρέχοντος ἔτους		2.630.446.515

Ἐθεωρήθη

Ἐγκρίνεται

Ἐπιτελεσθεὶς τοῦ Ἐποπτικοῦ Συμβουλίου
Κ. Θεοφανέπουλος

Ἐπιτελεσθεὶς
Κ. Νικολόπουλος

RÉSUMÉ DES ARTICLES

L'INTERÊT ÉLÉMENT DU COUT DE PRODUCTION
ET DU PROFIT DE L'ENTREPRENEUR

par

M. N. TSIMARAS

L'auteur examine la question, amplement controversée de savoir, si l'interêt des capitaux employés par une entreprise, appartient ou non au coût de production. La solution du problème est d'une grande valeur pratique, pour plusieurs questions discutées de l'organisation économique des entreprises. L'auteur essaie de définir scientifiquement le «coût de production» ainsi que le «profit d'entreprise» puis expose en détail, les différents aspects de la question.

LE PROBLÈME DES RETRAITES DES
FONCTIONNAIRES PUBLICS

par

C. A. ATHANASSIADÈS

Dans cette étude l'auteur essaie de définir, la nature des retraites payées par l'État aux fonctionnaires, dans les cas d'invalidité de mort ou de retrait de service. Il passe en revue les différentes théories émises à ce sujet, puis examine la question du fonctionnement d'un fonds de retraites, assurant de plus grands avantages aux fonctionnaires et à l'État.